

DECISION N° 023 /2012/ARMP/CR

*adoptant le modèle de procès-verbal de la séance d'ouverture des offres*

**LE CONSEIL DE REGULATION,**

Sur rapport du Directeur général ;

Vu la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public ;

Vu le décret n° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service public ;

Vu le décret n° 2009-295/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de la direction nationale du contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics modifié par le décret n° 2011-182/PR du 28 décembre 2011 ;

Vu le décret le décret n° 2009-297/PR du 30 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n° 2011-145/PR du 16 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil de régulation ;

Vu le décret n° 2011-148/PR du 12 octobre 2011 portant nomination du Directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ;

Vu la décision n° 002/2012/ARMP/CR du 03 janvier 2012 portant règlement intérieur du Conseil de régulation ;

Après délibération du Conseil de régulation en sa séance du 12 juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est adopté, en application de l'article 54 alinéa 3 du code des marchés publics et délégations de service public, le modèle de procès-verbal de la séance d'ouverture des offres, tel que annexé à la présente décision.

**Article 2** : Le procès-verbal de la séance d'ouverture des offres auquel est jointe la liste des soumissionnaires présents doit être publié et remis sans délai à tout soumissionnaire qui en fait la demande.

**Article 3** : La présente décision entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

**Article 4** : Le directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics et le directeur national du contrôle des marchés publics, de même que l'ensemble des autorités contractantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 27 JUIL. 2012

Le Président du Conseil de régulation



**Madame Ayélé DATTI**

# ANNEXE

## MODELE DE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES<sup>1</sup>

### A. Identification de l'autorité contractante

Ministère, collectivité territoriale, entreprise publique ou établissement concerné :  
(Dénomination, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, E-mail)

Objet de l'appel d'offres ou de la consultation :  
(reprendre le libellé de l'avis d'appel public à la concurrence)

Avis d'appel public à la concurrence n° ..... du .....

Organe(s) et date(s) de parution de l'avis :

### B. Composition et fonctionnement de la commission de passation des marchés publics

- La composition de la commission de passation des marchés publics a été fixée par décision du .....
- Date(s) de la (des) réunion(s) :

--

- Membres de la Commission de passation des marchés publics : (placer le nom du Président en premier)

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le

- Le quorum est atteint :  
(Le quorum doit être atteint non seulement à l'ouverture de la séance mais encore lors des débats et du vote de la commission)

oui,

non.

La commission peut, ne peut pas, (rayer la mention inutile) valablement délibérer.

### C. Représentants du service technique bénéficiaire de l'autorité contractante

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le

<sup>1</sup> Document prévu à l'article 54 alinéa 3 du code des marchés publics et délégations de service public.


(ce tableau peut être agrandi en tant que de besoin)

**D. Soumissionnaires ou leurs représentants / et autres<sup>2</sup> (sur présentation d'un titre justificatif)**

Nom, prénoms	Qualité	Entreprise ou société représentée	Contact

**Observateur Indépendant/ personnes ressources :**

Nom, prénoms	Qualité	Signature	Absent mais convoqué le

**E. Décision de la Commission de passation des marchés publics**

N° d'ordre au registre spécial des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés. Souligner le nom du mandataire	Décisions d'examen					Motifs (avec renvoi à l'article du code des marchés publics adéquat)
		Pli non ouvert	Contenu des Plis ouverts (mentionner P : document présent ; M : document manquant)				

(Ce tableau peut être agrandi en tant que de besoin)

**F. Lecture du montant des offres**

<sup>2</sup> Y compris l'observateur indépendant de l'ARMP ou toute personne ressource.

N°	Nom du candidat ou des candidats groupés. Souligner le nom du mandataire	Montant en hors taxes	Montant toutes taxes comprises	Rabais/ remise	Observations

(Ce tableau peut être agrandi en tant que de besoin)

#### G. Incidents éventuels survenus au cours de la séance

#### H. Annexes

- la liste de présence des soumissionnaires et/ ou leurs représentants dûment mandatés ;
- les observations de l'observateur indépendant de l'ARMP, le cas échéant.

#### I. Signatures des membres de la commission / représentants présents de l'autorité contractante